

F-Paris: Services de comptabilité et d'audit
2008/S 208-275528

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Services

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT:

C.G.L.L.S., 10, avenue Ledru Rollin, Contact: Pascaline Gustin, F-75579 Paris Cédex 12. Tél. 01 40 02 94 31.
E-mail: secretariat.general@cglis.fr. Fax 01 40 02 94 15.

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: <http://www.cglis.fr>.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S):

Autre.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non.

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:

Renouvellement de la mission de commissariat aux comptes pour la CGLLS (exercices 2008 à 2013).

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation:

Services.

Catégorie de service n° 9.

Lieu principal de de prestation: 10, avenue Ledru Rollin, F-75579 Paris Cédex 12

Code NUTS FR101.

II.1.3) L'avis implique:

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions:

Désignation d'un second commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant pour la CGLLS pour les exercices 2008 à 2013.

La mission consiste à assurer la certification:

— Des comptes de la CGLLS sur la base des comptes consolidés,

— Du ratio de solvabilité,

— Du ratio de dispersion des risques.

La présence des commissaires aux comptes est requise, pour au minimum, 2 réunions annuelles:

— Le Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels,

— Le Comité d'audit.

II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics):

79210000.

II.1.6) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP):

Oui.

II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)

II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s):

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure:
Ouvverte.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution:

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1. Valeur technique. Pondération: 60.

2. Prix Hors Taxes (frais inclus). Pondération: 40.

IV.2.2) Une enchère électronique a été utilisée:

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:

AOO20080402CAC.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché:

Non.

SECTION V: ATTRIBUTION DU MARCHÉ

INTITULÉ: Désignation d'un second commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant pour la CGLLS pour les exercices 2008 à 2013. La mission consiste à assurer la certification: - des comptes de la CGLLS sur la base des comptes consolidés, - du ratio de solvabilité, - du ratio de dispersion des risques. La présence des commissaires aux comptes est requise, pour au minimum, 2 réunions annuelles - le Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels - le Comité d'Audit.

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ:

13.10.2008.

V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES:

4.

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ:

Grant Thornton, 100, rue de Courcelles, F-75017 Paris.

V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Valeur totale finale du marché:

Valeur: 105 000 EUR.

Hors TVA.

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ:

Non.

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES:

VI.2) AUTRES INFORMATIONS:

Annonce no260, B.O.A.M.P. 72 B du 11.4.2008.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 21.10.2008.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS:

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours:

VI.3.2) **Introduction des recours:**

Précisions concernant les délais d'introduction des recours: Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours: cette consultation peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions définies par l'article L. 551-1 du Code de Justice Administrative et avant la signature du contrat. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé par les tiers à l'encontre des décisions faisant grief dans le délai de 2 mois de leur publication ou de leur notification. Un recours de plein contentieux peut être exercé par les concurrents évincés dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (avis d'attribution).

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:**

VI.4) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**

21.10.2008.